

Paris, le 8 avril 2019

FCPI ISF NextStage CAP 2018 : poursuite des opérations de cessions

(Vous n'avez aucune démarche à effectuer)

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit au FCPI « ISF NextStage CAP 2018 » et nous vous remercions de votre confiance. Depuis sa constitution, votre FCPI a financé et accompagné une trentaine d'ETM (Entreprises de Taille Moyenne).

La société poursuit les opérations de cessions depuis 31 décembre 2018, date d'échéance de votre Fonds. L'équipe de gestion travaille actuellement à la cession des deux dernières participations en portefeuille avec un objectif de cession d'ici le troisième trimestre 2019.

Le Fonds détient également une participation en liquidation judiciaire, **Thomas Fleurs**, dont la procédure dépasse la durée de vie du fonds sans qu'aucune action ne soit possible pour la société de gestion. Aucune valeur résiduelle n'est susceptible d'être obtenue et distribuée par le Fonds sur cette participation.

Vous percevrez, par distributions, les sommes rendues disponibles par les désinvestissements réalisés, **sans qu'aucune démarche ne soit nécessaire de votre part.**

Nous vous rappelons que le Fonds déjà procédé, en décembre 2018, a une distribution d'un montant de **1 € par part A**, soit 100% de sa valeur nominale.

Au 31 décembre, votre FCPI affiche une Valeur Liquidative de 0,11 € par part A, soit une performance depuis l'origine de +11%. Aucune commission de gestion n'est perçue sur ce Fonds depuis le 31 décembre 2018. Cette valorisation pourra varier, à la hausse comme à la baisse, en fonction des cessions à intervenir.



NextStageAM

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

Grégoire SENTILHES
Président